

Convention Citoyenne

Quel Saint-Médard-en-Jalles en 2040 ?

Présentation de la démarche

◆ Avril 2023 à Octobre 2024

Table des matières

Préambule.....	2
La lettre de mission.....	3
Les ambitions de la convention citoyenne.....	5
Six étapes pour mener à bien la convention citoyenne :.....	6
1 - Lancement de la convention et choix des thématiques (De Janvier à Juin 2023)..	6
2 - Acculturation sur les thématiques retenues (De Septembre à Décembre 2023)...	7
3 - Rédaction des propositions (de Janvier à Avril 2024).....	8
4 – Processus de décision : vote par consentement.....	8
5 – Livraison des propositions (Juin 2024).....	8
6 - Confrontation des propositions (Octobre 2024).....	9
Qui sont les « conventionnés » ?.....	10
Les méthodes et outils utilisés	11
> L'intelligence Collective.....	11
> La facilitation.....	11
> Une charte de fonctionnement de la Convention Citoyenne.....	12
> De...nombreux... regroupements.....	12
> Une plateforme collaborative.....	13
> Un comité d'Organisation de la Convention Citoyenne (COCC).....	13
> Des livrables pour les habitants et le Conseil Municipal.....	14
Calendrier de la Convention Citoyenne.....	15
Les intervenants	17
Annexes.....	19

Préambule

La participation citoyenne fait partie des trois piliers du mandat 2020 – 2026 avec la transition écologique et les solidarités.

Par délibération DG22_144 « le politique c'est l'habitant » en date du 9 novembre 2022, la municipalité présentait les différents dispositifs et instances de participation qui contribuent au projet du mandat.

La volonté affichée est qu'une démocratie vivante et continue se mette en mouvement dans notre ville et que l'ensemble des décisions ne soient plus le fruit du seul bon vouloir des élus.

La transition démocratique que nous voulons favoriser a pour objectif d'être collectivement concernés et engagés pour réussir les transitions sociales et environnementales et co-construire petit à petit une ville plus solidaire, plus écologique et plus démocratique.

En partant du postulat que « le politique c'est l'habitant », les dispositifs et instances de participation citoyenne à Saint Médard en Jalles sont constitués autour de dynamiques complémentaires qui sont trop souvent mises en opposition. Nous voulons montrer qu'il est possible et pertinent de construire un modèle qui :

Associe démocratie représentative et démocratie participative ;

Permet l'expression d'idées individuelles et l'émergence de projets collectifs au service du bien commun;

S'inscrit à la fois sur le court et moyen terme à l'échelle du mandat, et sur le temps long ;

Nous voulons que les Saint Médardais soient acteurs de la vie politique et chacun des dispositifs ou instances ont pour objectif de répondre à l'une ou plusieurs des actions concrètes suivantes :

Diagnostiquer / Proposer

Echanger / Prioriser

Co-construire / Inventer

Choisir / Décider

Observer / Contrôler

Informier / Partager

La mise en place d'une convention citoyenne est un des dispositifs de participation proposés aux habitantes et habitants de Saint-Médard-en-Jalles.

Pascal Tartary, Adjoint au Maire au quartier Centre, est délégué à la Convention citoyenne et au pacte pour la transition.

Bruno Cristofoli, Adjoint au Maire, est délégué à la Participation citoyenne et à la vie démocratique.

Pascal Tartary et Bruno Cristofoli sont les deux élus référents de la convention Citoyenne.

La lettre de mission



Direction de la Jeunesse,
de la vie Associative et de la
participation Citoyenne

Affaire suivie par :
Loïc Vergez
l.vergez@saint-medard-en-jalles.fr
Tél. : 05 56 57 48 19

A l'attention des membres de la
Convention Citoyenne de Saint-Médard-
en-Jalles

Saint-Médard-en-Jalles, le 5 avril 2023

Objet : lettre de mission pour la convention
Citoyenne

Mesdames, Messieurs,

Vous avez récemment répondu à la campagne de mobilisation lancée par la municipalité pour participer aux différentes instances de participation citoyenne proposées par la Ville.

Que votre adresse ait été tirée au sort ou bien que vous soyez volontaire, vous avez fait le choix de vous engager sur la Convention Citoyenne qui débutera prochainement et je vous en remercie vivement.

La participation citoyenne fait partie des trois piliers du mandat 2020 – 2026 avec la transition écologique et les solidarités.

Cette convention citoyenne, inédite sur notre ville, dont vous êtes les actrices et acteurs, s'inscrit dans une logique ambitieuse avec pour objectif d'expérimenter une nouvelle forme d'engagement, redonner du pouvoir d'agir aux habitants, en vous plaçant au cœur des décisions.

Les enjeux de la convention citoyenne consistent à décliner le « Saint-Médard de demain » autour de trois ou quatre axes que vous définirez dès les premières rencontres.

Ces propositions devront s'inscrire dans le quotidien des Saint Médardais et dans des domaines sur lesquels la commune peut intervenir.

Vous êtes une quarantaine de femmes et d'hommes âgés de 16 ans et plus, issus de tous les quartiers de la commune.

La Convention Citoyenne débutera le jeudi 27 avril et se déroulera jusqu'à l'hiver 2023/2024.

6 à 8 rencontres sont prévues pour mener à bien les travaux sur des créneaux en soirée 18h30 – 21h00 ou bien le samedi 10h00 – 16h00.

×

MAIRIE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES
Place de l'Hôtel-de-Ville CS 60022
33167 Saint-Médard-en-Jalles cedex

Tél. +33 (0)5 56 57 40 40
Fax. +33 (0)5 56 57 40 06
mairie@saint-medard-en-jalles.fr
www.saint-medard-en-jalles.fr

Horaires d'ouverture
le lundi de 13h à 17h30 ;
mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 ;
mercredi de 8h30 à 17h30 ;
le samedi de 10h à 12h — permanence état civil.



En tant que membre de la convention citoyenne, vous êtes missionné pour rédiger des préconisations au Conseil Municipal en vue de prendre des décisions pour la vie des Saint-Médardais dans les années à venir. Ces mesures prendront la forme d'un livrable à définir.

Je souhaite également que vous puissiez me proposer des points d'étape au cours de votre mandat.

Aussi, nous communiquerons vos travaux auprès des habitants, ainsi qu'aux collectivités territoriales concernées.

Enfin, nous débattons de vos propositions lors d'un conseil municipal et interrogerons les Saint-Médardais sur vos préconisations.

Pour vous soutenir dans cette aventure, un comité d'organisation composé d'élus, d'agents municipaux, de partenaires associatifs et de citoyens est chargé de vous accompagner tout au long de votre mandat qui s'étire du printemps jusqu'à l'hiver 2023/2024 et ce, afin de faciliter votre implication, de mobiliser des intervenants, et de promouvoir la convention citoyenne auprès des Saint-Médardais, tout au long du processus, dans une logique de transparence.

L'ensemble de la municipalité se joint à moi pour vous souhaiter de riches échanges et vous remercie encore de votre implication pour réfléchir au Saint-Médard-en-Jalles de demain.

Restant pleinement mobilisé à vos côtés pour la réussite de cette convention citoyenne à Saint-Médard-en-Jalles, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma sincère considération.

Cordialement,

Stéphane Delpeyrat
Maire,
Vice-Président de Bordeaux Métropole

x

MAIRIE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES
Place de l'Hôtel-de-Ville CS 60022
33167 Saint-Médard-en-Jalles cedex

Tél. +33 (0)5 56 57 40 40
Fax. +33 (0)5 56 57 40 06
mairie@saint-medard-en-jalles.fr
www.saint-medard-en-jalles.fr

Horaires d'ouverture
le lundi de 13h à 17h30 ;
mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 ;
mercredi de 8h30 à 17h30 ;
le samedi de 10h à 12h — permanence état civil.

Les ambitions de la convention citoyenne

La mise en place d'une convention citoyenne est à ce jour inédit pour la Ville de Saint-Médard en Jalles et encore innovant pour les collectivités territoriales, et à plus forte raison pour une commune de 32 000 habitants.

Cette proposition fait écho à la Convention Citoyenne pour le Climat, initiée en Octobre 2019 et finalisée en Juin 2020 qui avait pour objectif de proposer des mesures pour baisser d'au moins 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2023 dans une logique de justice sociale.

Lancement de la première convention citoyenne

La première convention citoyenne initiée à Saint-Médard-en-Jalles, le 27 avril 2023, a également fait l'objet d'une délibération DG23_053 en conseil municipal le mercredi 29 mars 2023. **La convention Citoyenne s'inscrit dans une logique ambitieuse et plurielle qui consiste à expérimenter une nouvelle forme d'engagement, redonner du pouvoir d'agir aux habitants en les plaçant au cœur des décisions, et recréer un lien de confiance avec tous les citoyens à l'échelle communale.**

« La participation citoyenne est un exercice qui favorise une expression individuelle et collective, informée et argumentée, avec pour finalité de nourrir la décision publique. La caractéristique principale de la participation est d'amener chacun à s'exprimer en tant qu'acteur de l'intérêt général. »¹

L'enjeu de la convention citoyenne est de décliner, le Saint-Médard de demain, **Quel Saint-Médard en Jalles en 2040 ?**

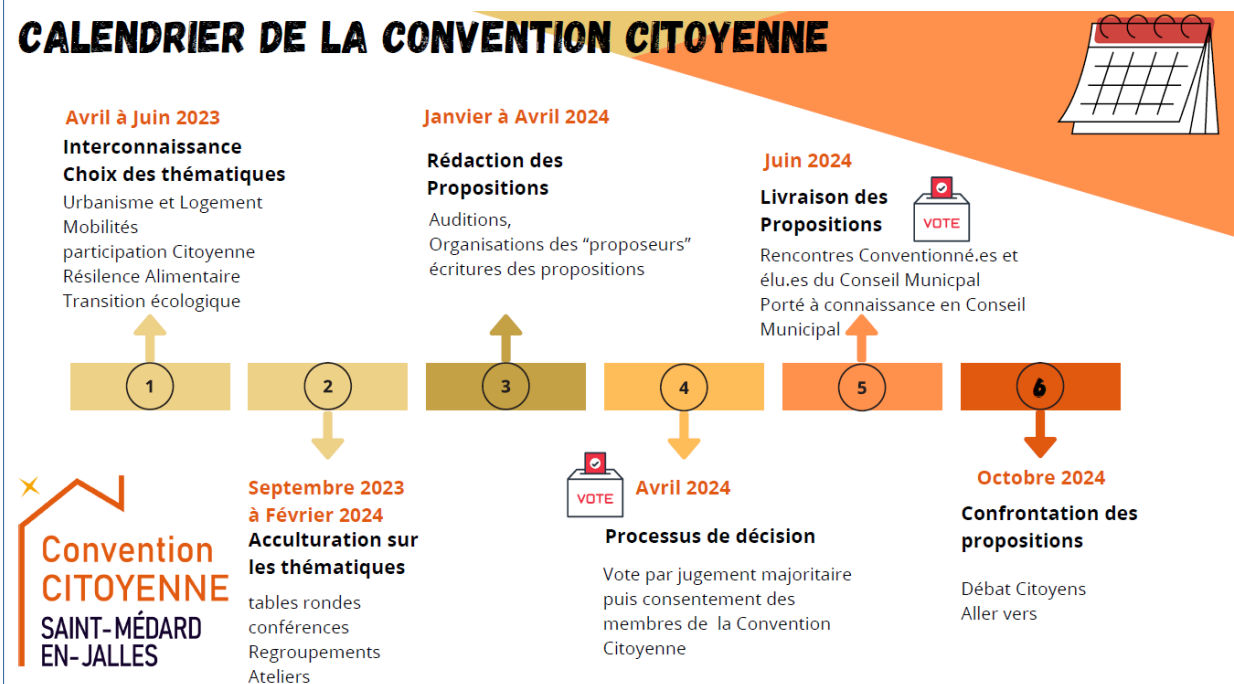
¹[Le Centre interministériel de la participation citoyenne](#)

Six étapes pour mener à bien la convention citoyenne :

L'organisation de la Convention Citoyenne de la Ville de saint-Médard en Jalles peut se résumer en cinq grandes étapes entre la mobilisation des participants et la livraison des propositions vers les habitants et le Conseil Municipal.

- Lancement de la convention et choix des thématiques
- Acculturation sur les thématiques retenues
- Rédaction des propositions
- Processus de décision
- Livraison des propositions pour le Conseil Municipal
- Confrontation des propositions

CALENDRIER DE LA CONVENTION CITOYENNE



1 - Lancement de la convention et choix des thématiques (De Janvier à Juin 2023).

Aller vers : le tirage au sort au service de la mobilisation des habitants

Comment associer les habitantes et les habitants aux décisions pour nos territoires ?
En janvier 2023, la Municipalité organisait une campagne de sensibilisation des habitants sur

les différentes instances de participation proposées par la Ville.

En partant du postulat que le « Politique c'est l'habitant », les élus se sont mobilisés en allant vers les administrés. En s'appuyant sur un outil développé par Fréquence Commune, **160 adresses** représentatives de l'habitat de la commune ont été **tirées au sort**.

L'objectif est de rechercher une meilleure représentativité de la diversité des habitantes et habitants, (profils différents, genre, âge, quartier d'habitation, milieu social). C'est également aller **chercher les personnes les plus éloignées de la vie politique locale**.

Lancement de la convention et définition du cadre

Dans le cadre du lancement de la convention citoyenne, quatre rencontres ont jalonné cette première phase, entre le 27 avril et le 17 juin 2023.

Ces premiers regroupements ont permis de poser le cadre d'intervention de la convention citoyenne, (Charte, calendrier, méthodologie) d'engager une dynamique de groupe et de définir les thématiques à travailler.

2 conférences préalable à la convention :

- « ce qu'une convention Citoyenne ? »
- « 12 mesures pour décarboner (the shifters) »

Le choix des thématiques

La transition écologique, l'urbanisme et le logement, les mobilités de demain, la participation citoyenne et la résilience alimentaire sont les cinq thèmes proposés et retenus par les membres de la Convention Citoyenne.

2 - Acculturation sur les thématiques retenues (De Septembre à Décembre 2023).

Derrière ce terme emprunté aux sciences sociales et qui désigne « l'ensemble des phénomènes et des processus qui accompagnent la rencontre entre deux cultures différentes. » (Courbot, 2000), cette phase consiste à proposer de nombreuses clés de lecture sur les cinq thématiques retenues afin que les conventionnés assimilent certains concepts complexes et se les approprient en vue de rédiger les propositions de la convention citoyenne.

Plusieurs conférences et tables rondes² visent ainsi à apporter des éléments de compréhension pour les membres de la convention. Ces rencontres étaient pour la plupart ouvertes aux Saint-Médardais. Les contenus transmis sur la plateforme collaborative viennent compléter ces rencontres.

2 Cf calendrier de la convention citoyenne

- **4 conférences** : sur les compétences communales et sur le rapport à la métropole
- **6 tables rondes** : sur les 5 thématiques de la convention (Urbanisme et Logement, Transition Ecologique, Mobilités de demain, Participation Citoyenne et Alimentation résiliente) ainsi qu'une rencontre sur le pouvoir d'agir des habitants
- **9 regroupements** de la Convention Citoyenne (dont 7 samedis)
- **5 ateliers spécifiques** (organisation et assemblage du rapport, sensibilisation aux votes, prise de parole). Les réunions organisées par les conventionnés ne sont pas comptabilisées.
- **2 cinés- débats** : sur la participation citoyenne

3 - Rédaction des propositions (de Janvier à Avril 2024)

Afin d'avancer sur la rédaction des propositions un groupe de « proposeurs » est mobilisé sur la base du volontariat, dès le mois de décembre 2023.

Le rôle des proposeurs consiste à :

- Assurer la rédaction des propositions seul.es ou bien en équipe
- Programmer des temps de travail avec les autres participants,
- Utiliser la trame convenue,
- Faire remonter les auditions nécessaires pour avancer,
- Soumettre leurs propositions aux membres de la convention lors des regroupements et sur la plateforme

A partir du mois de février, des auditions auprès des services de la ville et des élus, ont permis de lever des incertitudes, et de confronter les premières pistes de travail.

4 – Processus de décision : vote par consentement

« *La **décision par consentement** est un mode de prise de décision dans lequel on valide la proposition si aucun membre n'oppose d'objection raisonnable. En cela elle diffère du consensus dans lequel il faut obtenir l'unanimité avant d'agir* ». source www.metacartes.cc/faire-ensemble/recettes/decision-par-consentement/

Les membres de la convention ont été invités à répondre à un formulaire en ligne autour de la question suivante : « Dans le cadre de notre convention citoyenne, pour la proposition xxxxxx mon alignement est : faible, moyen, fort, total, ou bien j'ai une objection.

24 personnes ont participé au vote entre le 27 mars et le 6 avril 2024.

La rencontre du samedi 6 Avril 2024 a permis de traiter les objections relevées lors du vote

5 – Livraison des propositions (Juin 2024)

L'enjeu est bien de répondre à la question : « Quel Saint-Médard en Jalles en 2040 ? » tout en respectant la lettre de mission à travers des propositions qui « *s'inscrivent dans le quotidien*

des Saint-Médardais et dans des domaines sur lesquels la commune peut intervenir. »

L'objectif est de soumettre un livrable pour la population et le Conseil Municipal.

Un porté à connaissance du rapport de la Convention Citoyenne sera présenté lors du Conseil Municipal du 19 juin 2024.

6 - Confrontation des propositions (Octobre 2024)

Aller vers : pour partager et maintenir le lien avec les habitants

Le lien avec les habitants fait partie intégrante du projet, il ne peut toutefois se faire dans la confrontation directe avec les habitants qu'une fois les contenus élaborés et appréhendés.

Il est ainsi convenu de proposer des temps d'« Aller Vers » pour partager le fruit des travaux de la convention citoyenne et d'enrichir les propositions le cas échéant.

Ces actions seront déclinées sous différentes formes (porteurs de projet le samedi matin, marché municipal, etc,..)

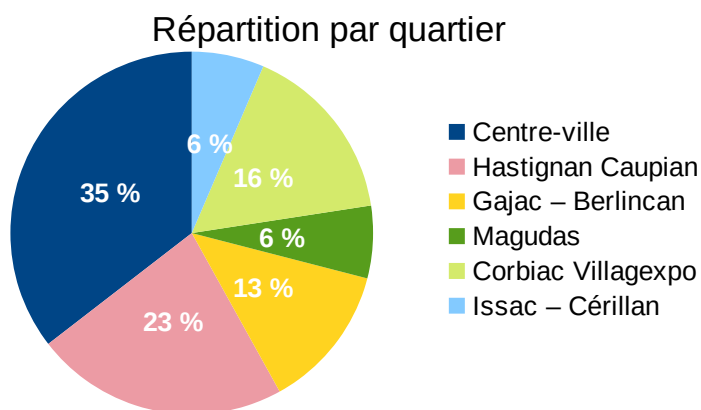
Qui sont les « conventionnés » ?

Une trentaine de participants s’est mobilisée pendant la convention citoyenne. Au démarrage de la convention le plus jeune avait 15 ans et le plus âgés 79 ans .

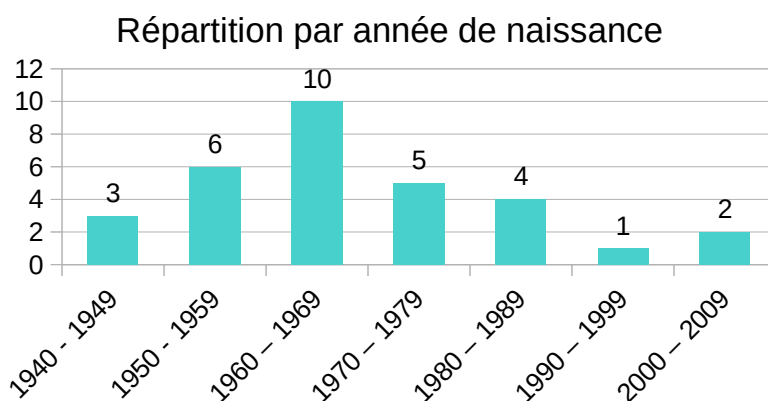
47 personnes ont déposé un formulaire de participation. 39 ont participé au moins une fois. Les quelques chiffres repères ci-après sont établis en décembre 2023, soit 8 mois après le démarrage de la convention et identifient 31 personnes qui participent régulièrement.

Parmi ces 31 personnes 9 ont été tirés au sort, les autres sont volontaires. Tous les quartiers de la Ville sont représentés.

H/F	Nombre
Femmes	13
Hommes	18
Total	31



Un tiers des participants sont retraités, la plupart sont actifs . Un participant n’a pas encore passé le BAC.



Les méthodes et outils utilisés

> L'intelligence Collective

"Aucun de nous ne sait ce que nous savons tous, ensemble", écrivait Euripide.

Dans le cadre de la convention citoyenne on peut citer H Simon³ qui évoquait en 1969 l'intelligence collective comme « Une phase de recherche d'information, d'interprétation et de « construction d'une vision » de l'environnement à usage collectif ». la revue « *Management & avenir* » titrait dans un article : *L'intelligence d'une vision commune pour mieux s'adapter et agir*⁴.

Les définitions de l'intelligence collective sont pluridisciplinaires, plusieurs sciences se sont intéressées depuis la fin de années soixante.

Julie Dumont reprend la définition de Pierre Levy, (philosophe) lors de ses formations : L'intelligence collective désigne la capacité d'une communauté à faire converger intelligence et connaissances pour avancer vers un but commun. Elle résulte de la qualité des interactions entre ses membres. C'est une « intelligence partout distribuée, sans cesse valorisée, coordonnée en temps réel, qui aboutit à une mobilisation effective des compétences »

Miser sur l'intelligence collective tel est le parti pris pour mener à bien le projet de la convention citoyenne. Cette dynamique s'appuie sur une trentaine de participants au profils différents. Certains ont une formation initiale dans les domaines concernés de la convention, ils ont tous une expérience et une expertise d'usage en qualité d'Habitant Saint-Médardais.

> La facilitation

Pas d'intelligence collective sans facilitateur. « La facilitation est la mise en place d'un cadre, de méthodes et de processus qui permettent à un groupe d'opérer en intelligence collective »⁵.

L'[IAF](#) (Association Internationale des Facilitateurs) reprend la définition de Roger Schwarz : « *la facilitation de groupe est un process dont le choix est acceptable pour tous les membres du groupe, suffisamment neutre et qui n'a aucune autorité décisionnelle, diagnostique et intervient pour aider un groupe pour identifier, résoudre les problèmes, prendre des décisions et pour augmenter l'efficacité du groupe.* »

Compte tenu des moyens mais aussi des expériences et des compétences internes, la Municipalité a fait le choix de s'appuyer sur les ressources de la collectivité. Ainsi, l'organisation et la facilitation des regroupements sont assurées principalement par la Direction de la Jeunesse, de la vie Associative et de la participation Citoyenne. (DJAC). Les tables rondes et auditions font appel majoritairement aux services de la Ville. Sept personnes (5 agents et deux élus) ont participé à la facilitation des groupes.

3 H. Simon, (1969), Sciences of the artificial, Cambridge MA : M.I.T. Press.

4 Vers l'intelligence collective des équipes de travail : une étude de cas [Olfa Gréselle-Zaïbet](#)
Dans [Management & Avenir 2007](#)

5 <https://www.modernisation.gouv.fr/outils-et-formations/quest-ce-que-la-facilitation>

Les outils utilisés :

Les jeux d'interconnaissance, brises glace thématiques

l'exploration des sujets : brainstorming, world café, ateliers souvenirs du futur

priorisation : gommotocratie,

Convergence : proposeurs

prise de décision : par consentement



> Une charte de fonctionnement de la Convention Citoyenne

Le fonctionnement et les modalités de participation s'appuient sur une charte partagée et amendée par les membres de la Convention Citoyenne.

S'engager pour son territoire dans l'intérêt local et général est le premier principe qui anime la participation citoyenne.

C'est un processus d'échanges et de codécisions qui permet à des habitants de la commune, volontaires ou tirés au sort, de proposer des préconisations sur le « Saint-Médard de demain ».

Les membres de la convention citoyenne sont missionnés par la municipalité pour rédiger des préconisations et des propositions au conseil municipal en vue de prendre des décisions pour la vie des Saint Médardais dans les années à venir.

La bonne mise en œuvre de cette charte s'appuie sur un Etat d'esprit constructif, l'acceptation des divergences et l'implication des participants. La reconnaissance de leurs savoirs et de leurs expertises d'usage, comme les droits et devoirs des membres de la convention citoyenne font également partie de la charte

> De...nombreux... regroupements

Pour mener à bien le projet de la convention citoyenne, plusieurs rencontres protéiformes ont été proposées aux participants.

En soirée, sous forme de réunions, de table ronde ou bien de conférence, en journée avec

des regroupements organisés le samedi de 9h30 à 16h00. D'autres formats comme des auditions ou encore des visites extérieures, ont rythmé les différentes périodes. Cela représente plus de **25 temps de rencontres**.



Le format des samedis a permis sur une journée de nombreux échanges en groupe restreint et/ou en plénière. De nombreux supports de la facilitation ont favorisé la participation des membres de la convention et l'atteinte des objectifs sur un rythme toujours cadencé.

> **Une plateforme collaborative**

Afin de partager les informations et les documents, une plateforme numérique est proposée aux membres de la convention. Tous les documents (compte rendu, articles, podcasts vidéos, supports des intervenants) sont mis à disposition des membres. Les membres peuvent également poster tous supports permettant d'alimenter la réflexion.

Les membres sont libres de s'organiser des rencontres entre chaque session, en grands groupes ou en groupes plus restreints, du moment que tous les membres de la convention ont été invités à y participer.

> **Un comité d'Organisation de la Convention Citoyenne (COCC)**

Un comité d'organisation composé d'élus, d'agents municipaux, de partenaires associatifs et de citoyens est chargé d'accompagner la convention citoyenne tout au long de son mandat. La raison d'être de ce comité est de faciliter l'implication des participants, de mobiliser des intervenants et des informations de qualité, de promouvoir la convention citoyenne auprès des Saint-Médardais, en continu tout au long du processus, dans une logique de transparence, et de garantir la neutralité de l'animation au cours de toutes les sessions. C'est enfin, s'assurer que les sujets seront ancrés sur le territoire dans le cadre des compétences communales.

Plusieurs cercles ont été constitués au démarrage de la convention (*comité d'organisation de la Convention citoyenne – 6 mars 2023*)

Les missions du COCC :

6 cercles ont été déterminés lors de ce temps d'émergence. Le nombre de cercles et les périmètres sont à géométrie variable et vocation à perdurer selon les missions.

Cercle Logistique :

Contact avec les participants à la convention citoyenne, invitation aux rendez-vous, de celle-ci

Réservation de salles, repas, matériels, budget, voyages intervenants, visios, garde enfants ...

Cercle Intervenants :

Conférences, débats, intervenants, sensibilisation, documentation, articles, vidéos, livres ...

Cercle Communication :

Inviter aux réunions ouvertes à tous, informer, raconter ce qui se passe dans la convention, com vers les habitants, préparer les livrables de la convention ...

Cercle Délibérations :

Rédiger la lettre de mission, préparer les délibérations

Cercle Animation :

Défini les différents temps de la convention citoyenne

Préparer la facilitation des journées de convention, définir la pédagogie, s'assurer que chacun puisse s'exprimer et contribuer, ouvrir la parole, permettre un climat serein et amical, éviter les rapports de domination ...

Cercle Suivi :

Assurer un suivi des intentions de la lettre de mission, valider la « Qualité », veiller à ce que les débats soient contradictoires ...

> Des livrables pour les habitants et le Conseil Municipal

Communiquer sur la démarche, formuler des propositions concrètes et innovantes, mais aussi ambitieuses et pragmatiques telles sont les enjeux des livrables.

Il a donc bien deux orientations, à la fois pour les habitants et une autre plus détaillée pour les élus du conseil municipal.

Le rapport de la convention citoyenne comportant 110 propositions a été transmis le 16 mai aux élus du Conseil Municipal.

Calendrier de la Convention Citoyenne

Campagne de sensibilisation et de mobilisation (Janvier à Mars 2023)

- 2 mars 2023 : Conférence : **Une convention Citoyenne à Saint-Médard en Jalles : Pourquoi et Comment**, avec la participation de **Loïc Blondiaux** et **Armel Le Coz**, respectivement garant et initiateur de la convention citoyenne pour le Climat
- 9 mars 2023 : Conférence « **Réchauffement Climatique : 12 mesures pour décarboner votre quotidien** », animée par **Cécile Charasson** et **Ludovic Arga** « **The Shifters** »

Lancement de la Convention Citoyenne et choix de thématiques

- 5 avril : **lettre de mission pour la convention Citoyenne**
- 27 avril 2023 : Lancement de la Convention Citoyenne ([regroupement de la convention](#))
- 13 mai 2023 : [regroupement de la convention](#) : Les compétences de la Commune intervention de **D Robalo Dias** DGS ville de Saint-Médard en Jalles : + Choix des thématiques (après-midi)
- 6 juin 2023 : [regroupement de la convention](#) : Poursuite des thématiques, charte de fonctionnement et relations avec les Saint-Médardais
- 17 Juin 2023 : Conférence **Saint-Médard 2040, avec ou sans la métropole ?** Intervention d' **Eric Chauvier** + [regroupement de la convention](#) : Ateliers souvenirs du Futur

Acculturation des thématiques

- 14 septembre 2023 : **Table ronde : Urbanisme et Logement**, intervenants : **Sophie Haddak-Bayce**, **Jean-Luc Trichard**, **Jean-Michel Gleyze**, **Anaïs Pezet**,
- 12 Octobre 2023 : **Table ronde : Transition écologique**, intervenants : **Pierre Chapsal**, **Cécile Marenzoni**, **Valentin Désiré**
- 19 Octobre 2023 : **ciné débat**, « de l'eau Jaillit le feu » Documentaire de [Fabien Mazzocco](#)
- 21 Octobre 2023 : [regroupement de la convention](#) et échanges avec les représentants d'H Nord projet d'habitat participatif
- 6 Novembre 2023 : **ciné débat** , documentaire commune commune en présence de la

réalisatrice **Dorine Brun** et de **Vincent Beillard** (ancien Maire de Saillans)

- 15 Novembre 2023 : **Table ronde Mobilités de demain**, en présence de **Guillaume Pouyanne, Stéphane Delpeyrat- Vincent, Céline Perpère**,
- 4 décembre 2023 : **Table Ronde Participation Citoyenne**, Intervenants :**Fabien Gracia, Guillaume Dubrueil , Pierre Fauvet**,
- 9 décembre 2023 table ronde **Alimentation Résiliente**, intervenantes, **Astrid Joubert, Françoise Fize**, + [regroupement de la convention](#)
-

Consolidation des apports (Janvier à avril 2024)

Rédaction et Confrontation des propositions

- 19 décembre 2023 : Organisation de la trame des proposition et volontariat des « proposeurs »
- 10 février 2024 : [regroupement](#) de la Convention Citoyenne
- 5 mars 2024 : Conférence de Gilles Pinson, « 2040, Saint-Médard, dans quelle Métropole ? »
- 16 mars 2024 : [regroupement](#) de la Convention Citoyenne
- 6 avril 2024: [regroupement](#) de la Convention Citoyenne

- 25 avril 2024 : comité de rédaction, assemblage des rapports
- 29 avril 2024 : Préparation de la rencontre du 5 juin
- 21 et 29 mai 2024 : Ateliers de présentation de la démarche

Remise des propositions (Mai – Juin)

- 15 mai 2024 : remise du rapport de la convention citoyenne aux élus du conseil municipal
- 16 mai 2024 : table ronde ; le pouvoir d’agir des Habitants, chacun peut trouver sa place en présence de Sandrine Rui (maîtresse de conférences en sociologie à l’université de Bordeaux, membre du comité de gouvernance de la récente convention citoyenne CESE sur la fin de vie) ; Bruno Cristofoli, Catherine Cousin et Françoise Chevrolier (Association ConfluenceS), Valérie Hubert, Pierre Colas membres de la convention Citoyenne
- 5 juin 2024 : échanges avec le conseil municipal , Clarification des propositions
- 19 juin 2024 : porté à connaissance du rapport de la convention Citoyenne

Partage des propositions

- à partir de l’été 2024 en ligne (en cours)
- Forum citoyen à la rentrée 2024 (en cours)

Les intervenants

par ordre alphabétique:

- **Arga Ludovic** « The Shifters »
- **Bellino Gilberto**, membre du collectif H NORD coopérative d'habitat
- **Beillard Vincent**, Ancien Maire de la Ville de Saillans
- **Blondiaux Loïc**, Professeur de science politique à Paris 1
- **Brun Dorine**, Réalisatrice du film documentaire Commune Commune
- **Chapsal Pierre**, Membre du Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle Aquitaine. Maître de Conférence associé à L'Université Jean Moulin Lyon 3/ stratégies publiques de transition écologique
- **Charasson Cécile** « The Shifters »
- **Chavier Eric**, Docteur en anthropologie. - Professeur à l'ENSA Bordeaux
- **Cristofoli Bruno**, Adjoint au Maire, *délégué à la Participation citoyenne et à la vie démocratique. Accompagnateur Coopérative fréquence Commune*
- **Delpeyrat- Vincent Stéphane** , Maire de Saint-Médard en Jalles, Vice-Président de Bordeaux Métropole
- **Désiré Valentin**, Directeur de la Transition Ecologique, Ville de Saint-Médard en Jalles
- **Dubruel Guillaume** , représentant du projet sur l'habitat participatif : le pré commun <https://www.leprecommun.fr/>
- **Fauvet Pierre**, représentant de la coopérative solevent <https://solevent.org/>
- **Fize Françoise**, Adjointe Maire de Saint-Médard en Jalles, déléguée à la Restauration collective, alimentation durable, vie associative et Représentant la Ville au Conseil Agricole et Alimentaire de Bordeaux Métropole ,
- **Gleyze Jean-Michel** (Directeur de l'Urbanisme et de l'action foncière, Ville de Saint-Médard en Jalles)
- **Gracia Fabien**, Maire de la commune de La Montagne, <https://www.ville-lamontagne.fr/>
- **Haddak-Bayce Sophie A'urba** : (Architecte-Urbaniste, directrice d'équipe à l'a-urba)
- **Joubert Astrid**, Chargée de mission Gouvernance Alimentaire, Direction de la Nature Bordeaux Métropole
- **Lastennet Antony**, Responsable de la cuisine centrale Ville de Saint-Médard en Jalles
- **Le Coz Armel**, Co-fondateur et coordinateur du collectif Démocratie Ouverte
- **Marenzoni Cécile** , Adjointe au Maire, déléguée à la Transition écologique et enjeux environnementaux

- **Messageur Laurence**, membre du collectif H NORD coopérative d'habitat
- **Perpère Céline**, Chef de service Voirie, Réseaux et Grands projets ; Ville de Saint-Médard en Jalles
- **Pezet Anaïs**, Cie Architecture Architecte associée
- **Pinson Gilles**, Professeur de science politique, enseignant à Sciences Po Bordeaux
- **Pouyane Guillaume**, Maître de conférences HDR à l'Université de Bordeaux, professeur à Sciences Politique bordeaux, membre du GREThA (Groupe de Recherche en Economie Théorique et Appliquée) depuis 2005
- **Robalo Dias David**, DGS, Ville de Saint-Médard en Jalles
- **Rui Sandrine**, maîtresse de conférences en sociologie à l'université de Bordeaux, membre du comité de gouvernance de la récente convention citoyenne CESE sur la fin de vie
- **Trichard Jean-Luc** (1^{er} Adjoint au Maire Ville de Saint-Médard en Jalles)

Annexes

Charte de fonctionnement de la Convention Citoyenne

1) Les principes de la participation citoyenne

S'engager pour son territoire dans l'intérêt local et général est le premier principe qui anime la participation citoyenne.

Les dispositifs et instances de proximité ont pour objectif de favoriser la participation du plus grand nombre.

La charte associée pose le cadre de fonctionnement et les modalités de participation des membres de la convention citoyenne.

2) La nature et l'objet de la convention citoyenne

La convention citoyenne est un processus d'échanges et de codécisions qui permet à des habitants de la commune, volontaires ou tirés au sort, de proposer des préconisations sur le « Saint-Médard de demain ».

Les membres de la convention ont décliné le « Saint Médard de demain » en 5 thématiques :

- Urbanisme
- Logement
- Mobilités de demain
- Résilience Alimentaire
- Participation des citoyens

La Transition écologique est le fil conducteur de l'ensemble des thématiques.

3) Les missions de la convention citoyenne

Tel que décrit dans la lettre de mission en annexe de cette charte, les membres de la convention citoyenne sont missionnés par la municipalité pour rédiger des préconisations et des propositions au conseil municipal en vue de prendre des décisions pour la vie des Saint Médardais dans les années à venir.

Ces préconisations et propositions pourront prendre plusieurs formes amenées au débat du conseil municipal : CR oraux, synthèses rédigées, présentations, co-rédaction de délibérations...

La pertinence et la forme des livrables ou des supports seront à déterminer par les membres de la convention citoyenne en lien avec les élus qui animent la convention citoyenne. Il s'agira également de relater l'aventure humaine de la convention citoyenne tout au long de son existence.

Les membres sont invités à proposer des points d'étape au cours de leur mandat et de communiquer sur leurs travaux auprès des habitants de la commune.

4) Les membres de la convention citoyenne et leurs rôles

La convention citoyenne est composée de membres volontaires ou tirés au sort issus de tous les quartiers de la ville

L'état d'esprit

Chaque membre se doit d'agir dans un esprit d'écoute, de bienveillance, de respect, d'ouverture, de sincérité, de loyauté.

L'acceptation des divergences

Les divergences de points de vue sont respectées comme un élément susceptible d'améliorer la qualité du projet.

L'implication des participants

Avoir un débat de qualité suppose que ses participants s'approprient le sujet, argumentent leurs positions, prennent en compte l'intérêt collectif du projet, et aient une attitude constructive dans la façon de le discuter.

Dans la mesure du possible chaque membre s'engage à participer assidûment aux travaux de la convention citoyenne.

La reconnaissance des savoirs et de l'expertise

Les participants reconnaissent mutuellement et respectent :

- les savoirs des participants et leur expertise d'usage ;
- les expertises complémentaires

5) Les droits et devoirs des membres de la convention citoyenne

Chaque membre de la convention citoyenne peut parler librement de ce qu'il vit au sein de la convention. Il est tenu individuellement à l'obligation de réserve et ne peut communiquer à l'extérieur des documents écrits sur les travaux en cours d'élaboration sans autorisation de la convention. Il convient également de respecter l'anonymat sur les positions et les avis de chacun et chacune.

Chaque membre ne peut faire de sa fonction l'instrument d'une propagande quelconque. Ce ne saurait être le lieu d'une tribune.

Chaque membre est libre de participer et de quitter la convention.

6) La collaboration entre les membres

Afin de partager les informations et les documents, une plateforme numérique est proposée aux membres de la convention, dont l'accès est réservé aux membres de la convention citoyenne et du comité d'organisation (COCC). Tous les documents sont mis à disposition des membres même en cas d'absence ou de difficultés d'accès à la plateforme.

Un relevé de décisions est assuré à l'issue de chaque rencontre.

Les membres sont libres de s'organiser des rencontres entre chaque session, en grands groupes ou en groupes plus restreints, du moment que tous les membres de la convention ont été invités à y participer.

7) Le lien avec les habitants

La diffusion des contenus de la convention, pour des travaux aboutis ou en cours, est soumise à décision collective.

Les travaux de la convention citoyenne feront l'objet d'une communication régulière auprès des Saint Médardais et des ateliers d'échanges publics peuvent être proposés et viendront nourrir les travaux de la convention.

8) L'engagement

Chaque membre s'engage à respecter la présente charte de fonctionnement, en y apposant sa signature page suivante :

Engagements individuels : par la présente signature, je m'engage à respecter la charte de fonctionnement de la convention citoyenne de Saint Médard en Jalles, « Quel Saint Médard en Jalles voulons-nous demain ? »